

Compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2022

Les membres du conseil municipal de la Chaussée sur Marne se sont réunis à 20h00 à la salle de la mairie à La Chaussée sur Marne sur la convocation qui leur à été adressé par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY , André CASTAGNA, Thierry COPPIN, Didier CLEMENT, Jean François DUGOIS , Mickaël GIBONI, Jimmy LAMBERT, Cécile PERRAUD, Amélie TENDART, Patricia SALERNO, Thomas DELACOURT

Absent excusé: Bruno SALERNO donne procuration à Patricia SALERNO

Absent non excusé : Luc PIERROT , Stéphanie PERROUD .

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu de la séance du : 16 Mai 2022, Mr le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'une ou un secrétaire de séance. Cécile PERRAUD accepte de remplir cette fonction.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

- A l'unanimité, après présentation par la société CALYCE d'un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Chaussée sur Marne de donner un avis favorable.
- A l'unanimité, de procéder au vote d'un virement de crédit d'une somme de : 30 000 euros sur le budget de l'exercice 2022 concernant l'imputation 21/21578/op.11, autre matériel et outillage de voirie.
- A l'unanimité, qu'à partir du 01 Juillet 2022, les communes de moins de 3500 habitants pouvant choisir par délibération les modalités de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel se feront sous forme électronique sur le site de la commune.
- A l'unanimité , d'approuver le projet de renégociation du remboursement de l'emprunt concernant la rue Hippolyte Faure, d'autoriser la signature et l'acceptation de tous les actes et conditions à son représentant légal , Mr André CASTAGNA pour sa réalisation.
- A l'unanimité, de réaliser les travaux d'étaieement du porche nord de l'Église St Pierre de Coulmier par l'entreprise le Bâtiment associé pour un montant de : 8 462,10 euros HT et l'entretien des vitraux par l'entreprise EIRL Ombre et lumière pour un montant de : 3 380,50 euros HT.

Une subvention sera demandée au conseil départemental de la Marne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'association « La Chaussée, Histoire et Patrimoine »

Question diverses :

- A l'unanimité, de valider le recrutement d'un nouvel agent technique à 35 h et d'un agent communal à 5/35ème suite à la demande écrite de Monsieur Yannick FERRY sollicitant une mutation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.
- A l'unanimité de valider le choix des candélabres, fontaine, bancs , potelets, appliques , poubelles pour la place de la Mairie par la Sté GHM .
- Mr le Maire indique que Monsieur le sous-préfet à souhaité rencontrer les élus suite au cambriolage de l'agence postale afin de les informer des subventions possibles par la DETR, FIPD et SIEM pour l'achat de caméra de surveillance

Mr le Maire clôt les débats, remercie le conseil et lève la séance à 23h30.

Mr André CASTAGNA
Maire de la Chaussée sur Marne

